



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 16 juin 2015
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LESSARD Suzanne, représentante de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
NADEAU Robert, maire d'Abercorn
PELLETIER Réal, maire de St-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse d'East-Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Monsieur Robert Desmarais, directeur général, madame Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire / urbaniste, monsieur Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 19 mai
4. Autorisation du 2^e versement au CLD (couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015) de 261 760,50 \$
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Retour sur le lancement de la saison touristique (27 mai 2015)
 - 5.2. Implication sociétale CLD/MRC – Corvée au Camp Garagona – Suivi
 - 5.3. Programme d'accélération de la croissance (PAC) – Début de la 1^{ère} cohorte
 - 5.4. Compte rendu de la 1^{ère} rencontre avec le pôle de Farnham (15 juin 2015)
6. Rapport du comité de transport du 2 juin :
 - 6.1. Appui à l'association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) : projet de développement d'un logiciel de gestion des transports
 - 6.2. Ajout d'un circuit de transport entre Farnham et Bedford (ville) aux heures de pointe
 - 6.3. Renouvellement de l'entente avec le CRDITED de la Montérégie-Est avec corrections et autorisation de signature
7. Rapport du comité de la gestion de l'eau du 8 juin :
 - 7.1. Octroi du contrat et autorisation de signature : réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 35 du ruisseau Morpions (Ste-Sabine) et du cours d'eau Choinière (Farnham)
 - 7.2. Octroi du contrat et autorisation de signature : réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 du ruisseau Morpions (St-Ignace), des branches 4 et 5 du cours d'eau Dextraze (St-Ignace) et du sous-embranchement Daudelin (Dunham)
 - 7.3. Acte d'autorisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Campbell
 - 7.4. Acte d'autorisation des travaux d'aménagement du ruisseau Cold ville de Lac-Brome
 - 7.5. Octroi du mandat pour la plantation d'arbustes dans les talus de la branche 1 du cours d'eau Campbell
 - 7.6. Autorisation de procéder à un appel d'offres par invitation pour des services d'ingénierie pour la préparation des devis et la surveillance des travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau
8. Rapport du comité d'évaluation du 10 juin :
 - 8.1. Mise à jour du calendrier de la rénovation cadastrale
 - 8.2. Nouveaux rôles à équilibrer en 2015 (rôle triennal 2016 à 2018)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

9. Avis au MAMOT : report du dépôt des rôles d'évaluation foncière 2016, 2017, 2018 pour 8 municipalités
10. Rapport du comité de sécurité publique du 11 juin :
 - 10.1. Dépôt du rapport annuel 2014-2015
 - 10.2. Modification du RM 460 – Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances
 - 10.3. Appui à la desserte récréotouristique régionale et dérogation au plan d'organisation des ressources policières de la MRC Brome-Missisquoi
 - 10.4. Campagne 2015 sur le partage sécuritaire de la route
11. Médiation avec la MRC de la Haute-Yamaska devant la CMQ relativement aux dossiers CMQ64338 et CMQ64174 – Prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2015
12. Avis de motion : modification du *règlement de contrôle intérimaire 03-0315 visant la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion*
13. Autorisation de signature de l'entente de services pour la Banque de terres interMRC avec la MRC de l'Érable
14. Demande de la municipalité de Saint-Armand de se doter d'une planification stratégique
15. Rapport du comité administratif du 9 juin :
 - 15.1. Comptes à payer
 - 15.2. Suivi de l'adoption du projet de loi 28 – Pacte fiscal
 - 15.2.1. Grand Rendez-vous des Régions (3 juin 2015): demande d'appui « *Pacte fiscal : prérequis pour un partenariat durable* »
 - 15.2.2. Fonds de développement des territoires et modalités de gestion : rencontre d'information MAMOT - MEIE le 17 juin 2015
 - 15.3. Mise en vente du mobilier et des équipements de la CRÉ
 - 15.4. Démarche de collaboration avec le CIUSSS-Estrie pour promouvoir nos services de santé
 - 15.5. Avis de conformité CPTAQ - dossier 409837 aménagement d'un chemin d'accès et installation d'une ligne électrique afin de desservir une tour autoportante de 60 m à Saint-Armand
 - 15.6. Certificats de conformité :
 - 15.6.1. Règlement 399-2011-4 - Stanbridge East
 - 15.6.2. Résolution pp-10 - Ville de Bromont
 - 15.6.3. Règlement 479-1 – Farnham
 - 15.6.4. Règlement 454-2 – Farnham
 - 15.6.5. Règlement 458-5 - Farnham
 - 15.7. Approbation du plan d'action 2015-2016 de Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi et autorisation de signature
16. Certificats de conformités :
 - 16.1. Règlement 699-11-6 – Bedford (ville)
 - 16.2. Règlement 132-14 – Saint-Armand
 - 16.3. Règlement 133-14 – Saint-Armand
 - 16.4. Règlement 134-14 – Saint-Armand
17. Compte rendu de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes le 11 juin 2015 et autorisation d'effectuer le paiement des taxes et frais au notaire et aux municipalités
18. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour juin / juillet / août
19. Correspondances
 - 19.1. Fonds de développement du territoire : Position de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
 - 19.2. Mention de remerciement : Campagne de sensibilisation à vélo MRC Brome-Missisquoi
20. Questions diverses :
21. Deuxième période de questions du public
22. Levée de la séance

212-0615

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen de la municipalité de Frelighsburg se questionne quant à la réglementation que souhaite adopter la municipalité de Frelighsburg permettant l'ouverture de rue par le biais d'un règlement sur les usages conditionnels. Le citoyen dépose ses questions au conseil des maires.

213-0615

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 mai 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
214-0615

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

AUTORISATION DE PROCÉDER AU 2^e VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE AU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU**

D'autoriser le deuxième versement de l'aide financière au CLD couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015 au montant de 261 760,50 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

RETOUR SUR LE LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE 2015-2016

Monsieur Denis Beauchamp informe les maires du succès du lancement de la saison touristique 2015-2016 ayant eu lieu le 27 mai dernier au vignoble La Bauge à Brigham, en soulignant la présence de 140 participants et en rappelant les objectifs de cet événement.

PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE (PAC) – DÉBUT DE LA 1^{ÈRE} COHORTE

Monsieur Denis Beauchamp informe les maires du début de la 1^{ère} cohorte du *programme d'accélération de la croissance (PAC)* composée de 9 entreprises situées sur les territoires de Cowansville, Bromont, Dunham et Farnham. En somme, ce projet pilote vise à accompagner ces entreprises, ayant un chiffre d'affaires variant entre 1 million et 5 millions, afin qu'elles puissent maximiser leur croissance et leur performance.

COMPTE-RENDU DE LA 1^{ÈRE} RENCONTRE AVEC LE PÔLE DE FARNHAM (15 JUIN 2015)

Monsieur Desmarais informe les maires du compte-rendu de la 1^{ère} rencontre avec le pôle de Farnham eu égard notamment de la stratégie de développement économique de ce pôle et des interventions faites par le CLD sur ce territoire.

APPUI À L'ASSOCIATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS RURAUX DU QUÉBEC: PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que le service de transport de la MRC est insatisfait de la performance du logiciel de gestion des transports (*logiciel Parcours*);

CONSIDÉRANT que les modalités d'application du programme de subvention au transport adapté 2015 prévoient l'octroi de subventions pour la mise en place de nouvelles technologies permettant d'optimiser les routes (géolocalisation et autorépartition) et d'améliorer certaines tâches administratives (gestion des revenus et des coûts, rapports statistiques plus élaborés);

CONSIDÉRANT que l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) demande l'appui du service de transport de la MRC afin de déposer une demande de subvention auprès du MTQ pour le développement d'un logiciel de gestion applicable tant pour le transport adapté que collectif;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite développer, en collaboration ATCRQ, un nouveau logiciel permettant d'effectuer plus efficacement la gestion et la répartition du transport adapté et collectif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'appuyer l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) afin de déposer une demande de subvention auprès du MTQ pour le développement d'un logiciel de gestion applicable tant pour le transport adapté que collectif, lequel deviendrait un outil de gestion multimodale utilisé par l'ensemble des organismes de transport ruraux du Québec.

Advenant l'obtention de ladite subvention, la MRC Brome-Missisquoi s'engage à embaucher une personne supplémentaire à temps plein pendant une période d'environ 17 semaines attitrée à l'implantation et au développement du nouveau logiciel de transport.

ADOPTÉ

AJOUT D'UN CIRCUIT DE TRANSPORT ENTRE FARNHAM ET LA VILLE DE BEDFORD AUX HEURES DE POINTE

CONSIDÉRANT que les demandes de transport pour les déplacements entre Farnham et la ville de Bedford se multiplient, que ce soit pour des stages, du travail, des loisirs ou des services;

215-0615

216-0615



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ce circuit permettrait de satisfaire aux demandes du CRDITED d'obtenir un transport en mi-journée pour sa clientèle;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes communautaires offrent des activités d'une durée d'une demi-journée;

CONSIDÉRANT qu'il sera plus opportun de jumeler les transports en créant un circuit aux heures de pointe : le matin, le midi et en fin d'après-midi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

De procéder à l'ajout d'un circuit de transport entre Farnham et la ville de Bedford aux heures de pointe : le matin, le midi et en fin d'après-midi à compter du 17 juin 2015.

ADOPTÉ

217-0615

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CRDITED DE LA MONTÉRÉGIE-EST AVEC CORRECTIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que l'entente signée le 19 novembre 2014 entre la MRC et le CRDITED de la Montérégie-Est relativement à l'utilisation d'un stationnement comme débarcadère pour la clientèle DI-TED sur le site du 157-159 rue des Textiles à Cowansville (ci-après l'« Entente ») arrive à échéance le 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que les parties concernées dressent un bilan positif de l'expérience et souhaitent renouveler l'Entente pour une durée d'un an en y prévoyant certains ajustements;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer des ajustements par la ratification d'un addenda, notamment afin de prévoir des précisions eu égard aux obligations des deux parties quant à la correction de la plage horaire pour l'accessibilité des installations sanitaires et de la responsabilité du CRDITED de déglacer les zones de débarcadère;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'addenda 1 relatif à l'Entente et conséquemment de renouveler l'entente avec le CRDITED de la Montérégie-Est pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 30 septembre 2016.

ADOPTÉ

218-0615

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 35 DU COURS D'EAU MORPIONS ET DU COURS D'EAU CHOINIÈRE

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres par invitation afin de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien dans la branche 35 du ruisseau Morpions (Sainte-Sabine) et dans le cours d'eau Choinière (Farnham);

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 8 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 35 du ruisseau Morpions (Sainte-Sabine) et du cours d'eau Choinière (Farnham) au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Les Entreprises Réal Carreau inc.*, au montant de 22 139,87 \$ (taxes incluses).

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer le contrat concernant le présent objet au nom et pour le compte de la MRC.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.



No de résolution
ou annotation

219-0615

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU MORPIONS, DES BRANCHES 4 ET 5 DU COURS D'EAU DEXTRAZE ET DU COURS D'EAU DAUDELIN

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres par invitation afin de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien dans la branche 2 du ruisseau Morpions (Saint-Ignace), les branches 4 et 5 du cours d'eau Dextraze (Saint-Ignace) et du sous-embranchement Daudelin (Dunham);

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 8 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 du ruisseau Morpions (Saint-Ignace), des branches 4 et 5 du cours d'eau Dextraze (Saint-Ignace) et du sous-embranchement Daudelin (Dunham); au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise *Excavation Dominic Carey inc.*, au montant de 55 263,02 \$ (taxes incluses).

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer le contrat concernant le présent objet au nom et pour le compte de la MRC.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

220-0615

ACTE D'AUTORISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CAMPBELL (SAINTE-SABINE)

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la branche 1 du cours d'eau Campbell est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique, à Sainte-Sabine le 6 août 2014, informant les contribuables touchés par les travaux d'aménagement et d'entretien du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été autorisés au moyen d'un certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) le 31 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'examen au mérite du projet d'aménagement et d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Campbell, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

De décréter ce qui suit :

La présente résolution vise à permettre la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Campbell touchant au territoire de la municipalité de Sainte-Sabine en la MRC Brome-Missisquoi.

Les travaux dans la branche 1 du cours d'eau Campbell débiteront au chaînage 0+000 jusqu'au chaînage 1+909. Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans, profils, du devis descriptif 2013-407 de ALPG consultants inc. et conformément aux directives qui pourraient être données au cours de la réalisation des travaux. Les travaux s'effectueront dans la municipalité de Sainte-Sabine en la MRC de Brome-Missisquoi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Les présents travaux décrétés sont des travaux d'aménagement, d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement des talus et bande riveraine), de façonner un chenal à deux niveaux, de contrôler les débits de pointe de façon à prévenir l'érosion des berges et de stabiliser l'accotement du chemin du 9^e rang;

Le coût des travaux sera imposé en quote-part suffisante à chaque municipalité concernée, dans les proportions établies ci-dessous. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution;

MRC BROME-MISSISQUOI

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE : 100 %

Sauf les cas autrement réglés par la Loi, les ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages ne devront en aucune façon altérer le lit du cours d'eau ni nuire au libre passage des eaux. Les ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages particuliers existants sur le cours d'eau et dont l'enlèvement, le déplacement ou la réfection sera nécessaire, devront être enlevés, déplacés ou refaits en conséquence, par ceux qui y sont tenus.

Les ponts devront avoir les dimensions minimales suivantes :

BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CAMPBELL

Embouchure à source

Hauteur libre : 1 200 mm

Hauteur libre : 1 200 mm

Diamètre équivalent : 1 200 mm

L'enlèvement, le déplacement, la réfection ou le remplacement des ponts, clôtures et autres ouvrages et l'établissement de nouveaux ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages seront à la charge de leurs propriétaires, possesseurs ou usagers, ou de ceux qui y sont tenus en vertu de la Loi.

Afin d'éviter tout dommage au cours d'eau, tous les fossés, rigoles, raies de curage et drains devront, à leur embouchure dans le cours d'eau, être protégés au moyen de techniques appropriées par leurs propriétaires, sans quoi il y sera pourvu à leurs frais. Les propriétaires des terrains riverains seront tenus d'installer et de maintenir une clôture sur les rives du cours d'eau lorsqu'ils garderont des animaux au pâturage en bordure du cours d'eau. Tout dommage ou embarras causé au cours d'eau sera réparé ou enlevé sans retard par son auteur. Une bande riveraine engazonnée de 2 mètres de largeur, mesurée à partir du haut du talus, sera maintenue de chaque côté du cours d'eau par les intéressés.

À défaut par les riverains ou autres intéressés de se conformer aux prescriptions de la présente résolution, il en sera pourvu à leurs frais conformément à la Loi.

ADOPTÉ

221-0615

ACTE D'AUTORISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE RUISSEAU COLD À LAC-BROME

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le ruisseau Cold est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été autorisés au moyen d'un certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) le 3 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'examen au mérite du projet d'aménagement et d'entretien du ruisseau Cold, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

De décréter ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

La présente résolution vise à permettre la réalisation de travaux d'aménagement dans le ruisseau Cold dans le but de procéder à la stabilisation d'une passerelle piétonnière, située sur les lots 4 266 283 et 4 968 569 du cadastre du Québec, touchant au territoire de la ville de Lac-Brome en la MRC Brome-Missisquoi;

Les travaux dans le ruisseau Cold impliquent des travaux de stabilisation de berge, sur une longueur approximative de 50 mètres, avec stabilisation des culées de la passerelle. Les travaux s'effectueront dans la ville de Lac-Brome en la MRC de Brome-Missisquoi;

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans, profils, du devis descriptif 2013-19, datés du 24 novembre 2014, de BMI experts-conseils inc. et conformément aux directives qui pourraient être données au cours de la réalisation des travaux;

Le coût des travaux de construction, de réparation, d'entretien, à l'exception des travaux à faire sur la propriété d'une compagnie de chemin de fer, qui en vertu de la Loi doivent être faits et entretenus par ladite compagnie, sera imposé en quote-part suffisante à chaque municipalité concernée, dans les proportions établies ci-dessous. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution;

MRC BROME-MISSISQUOI

VILLE DE LAC-BROME : 100 %

Sauf les cas autrement réglés par la Loi, les ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages ne devront en aucune façon altérer le lit du cours d'eau ni nuire au libre passage des eaux. Les ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages particuliers existants sur le cours d'eau et dont l'enlèvement, le déplacement ou la réfection sera nécessaire, devront être enlevés, déplacés ou refaits en conséquence, par ceux qui y sont tenus.

Tout dommage ou embarras causé au cours d'eau sera réparé ou enlevé sans retard par son auteur.

ADOPTÉ

222-0615

OCTROI DU MANDAT POUR LA PLANTATION D'ARBUSTES DANS LES TALUS DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CAMPBELL (SAINTE-SABINE)

CONSIDÉRANT la plantation arbustive prévue dans le cadre des travaux d'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Campbell à Sainte-Sabine.

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la firme *For-Éco Sylviculture*;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur au dossier concernant la plantation arbustive dans les talus d'une section du cours d'eau vulnérable à l'érosion afin de stabiliser les berges;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme *For-Éco Sylviculture* pour la plantation d'arbustes dans les talus de la branche 1 du cours d'eau Campbell à Sainte-Sabine, à un prix unitaire de 2,00 \$ par arbustes, plus taxes si applicable, pour un total estimé de 3 000 \$, plus taxes si applicable.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR DES SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT la réception d'offres de services professionnels en matière de gestion des ressources hydriques;

CONSIDÉRANT que la MRC mandate chaque année des firmes pour leurs services professionnels d'ingénierie afin de procéder à la préparation et à la surveillance des travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

223-0615
Modifiée par la
résolution 301-0915



No de résolution
ou annotation

224-0615

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser la MRC à préparer un devis dans le but de procéder, cet automne, à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des relevés techniques, la mise en plan, l'évaluation sommaire des travaux, la participation aux réunions d'intéressés et la surveillance des travaux d'entretien de cours d'eau pour une période d'un an.

ADOPTÉ

MISE À JOUR DU CALENDRIER DE LA RÉFORME CADASTRALE

Monsieur Desmarais informe les maires que le mandat de rénovation cadastrale de Bolton-Ouest sera déposé le 29 juin 2015. Par la suite, trois autres mandats seront complétés au cours des années 2016 à 2018, ces derniers couvrent la partie sud de la MRC (Abercorn, Sutton partie sud, ville et canton de Bedford, Pike River, Saint-Armand et Stanbridge Station en 2016-2017; Frelighsburg et Stanbridge East en 2017-2018) et ainsi l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi sera rénové.

NOUVEAUX RÔLES À ÉQUILIBRER EN 2015 (RÔLE TRIENNAL 2016 À 2018)

Monsieur Desmarais informe les maires que le service de l'évaluation aura à équilibrer les municipalités suivantes pour l'année financière 2016 : Pike River, Stanbridge Station, Stanbridge East, Canton de Bedford, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Notre-Dame-de-Stanbridge, Sainte-Sabine, Saint-Armand et la ville de Bedford.

AVIS AU MAMOT CONCERNANT UN REPORT DE DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2016, 2017, 2018 POUR 8 MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que l'organisme municipal responsable de l'évaluation ne pourra pas déposer les rôles des municipalités suivantes avant le 16 septembre 2015, tel que requis par la Loi:

- Saint-Armand;
- Pike River;
- Stanbridge East;
- Bedford Canton;
- Stanbridge Station;
- Saint-Ignace-de-Stanbridge;
- Notre-Dame-de-Stanbridge;
- Sainte-Sabine.

CONSIDÉRANT que la loi sur la fiscalité municipale permet de reporter le délai de dépôt du rôle;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'évaluateur à déposer le rôle triennal de l'évaluation foncière 2016, 2017 et 2018 des municipalités de Saint-Armand, Pike River, Stanbridge East, Bedford Canton, Stanbridge Station, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Notre-Dame-de-Stanbridge et Sainte-Sabine au plus tard le 1^{er} novembre 2015 et d'en informer, dans les meilleurs délais, le ministre responsable, le tout conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2014-2015 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Desmarais dépose et présente brièvement le rapport annuel des activités de la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Le projet récréotouristique concernant les patrouilles nautiques, quad et en motoneige ont bien fonctionné. Aussi, les opérations particulières en sécurité routière ont donné lieu à 2 767 opérations planifiées sur le contrôle de la vitesse et plusieurs opérations concernant la répression de l'alcool et des drogues, le port de la ceinture de sécurité, le cellulaire au volant et la vérification des autobus.

Concernant la sécurité routière, le bilan fait état de 962 collisions durant l'année comparative-ment à une moyenne de 1 125 collisions pour les quatre années précédentes. Aussi, la Sûreté a réalisé 9 295 interventions (constats provinciaux et municipaux, avertissement, etc.) comparativement à une moyenne de 9 162 pour les quatre années précédentes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Au chapitre de la criminalité, le nombre de crimes contre la personne s'est élevé à 322 soit une baisse de 18 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. Les crimes contre la propriété se sont élevés à 802 soit une baisse de 30 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. En tenant compte des autres types de crimes, le total des crimes s'est élevé à 4 601 soit une diminution globale de 20 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes.

Le rapport a été transmis à toutes les municipalités du territoire pour information.

225-0615

MODIFICATION DU RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

Que le règlement RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances soit modifié, tel que présenté séance tenante, et qu'il soit acheminé à toutes les municipalités desservies par la Sûreté du Québec pour adoption dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

226-0615

APPUI À LA DESSERTE RÉCRÉOTOURISTIQUE RÉGIONALE ET DÉROGATION AU PLAN D'ORGANISATION DES RESSOURCES POLICIÈRES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT l'importance que les citoyens de la MRC Brome-Missisquoi attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, propose un projet régional de desserte récréotouristique visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 156 heures de présence policière, au cours de l'année 2015-2016, est souhaitable afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de cette desserte et nécessaire afin de pouvoir augmenter la présence policière lors de périodes favorables à la visibilité et aux interventions policières sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum tel qu'établi dans le plan d'organisation des ressources policières;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec prévoit fournir pour 2015-2015 des résultats équivalents à ceux de l'année 2014-2015, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernées, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'intervention sur le territoire réalisé par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouilles pouvant avoir affecté le seuil minimum;

CONSIDÉRANT que le projet débutera à compter du mois de juin 2015 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2016;

CONSIDÉRANT que le projet pourra être prolongé d'année en année à la convenance des parties concernées;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie présentera un bilan du projet au plus tard en juin 2016 via les directeurs de poste.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'appuyer le projet de desserte récréotouristique régionale et d'accepter en conséquence les dérogations mineures au respect du seuil minimum qui en découleront.

D'envoyer également copie de la présente au Commandant intérimaire du District de l'Estrie, monsieur Robert Léveillé.

ADOPTÉ

CAMPAGNE 2015 SUR LE PARTAGE SÉCURITAIRE DE LA ROUTE

Robert Desmarais informe le conseil des nouvelles mesures d'information et de sensibilisation qui seront mises en place durant l'été 2015 pour que les cyclistes et les automobilistes partagent la route de façon sécuritaire.

227-0615

MÉDIATION AVEC LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA DEVANT LA C.M.Q. RELATIVEMENT AUX DOSSIERS CMQ-64338 ET CMQ-64174 – PROLONGATION DE DÉLAI JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que par sa résolution 420-1113 adoptée le 27 novembre 2013, la MRC Brome-Missisquoi a autorisé que les médiations dans les dossiers CMQ-64338 et CMQ-64174 soient traitées conjointement;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU**

D'autoriser la prolongation de la période de médiation devant la Commission municipale du Québec jusqu'au 31 octobre 2015 relativement aux dossiers stipulés en titre des présentes. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi tout document requis le cas échéant pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

Monsieur Laurent Phoenix quitte la séance du conseil.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 03-0315 VISANT LA GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION

Avis de la motion est, par la présente, donné par Donald Badger, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 06-0815 afin de modifier le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 03-0315 visant la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion* dans le but notamment de modifier certaines définitions afin de se conformer aux exigences stipulées par le MAMOT et de préciser certaines dispositions relatives à l'application dudit règlement. Il s'agit principalement de clarifier le champ d'application de certaines définitions et dispositions par rapport aux activités forestières et ouvrages afférents, au couvert végétal, aux chantiers de construction, de spécifier les interventions visées par l'aire à déboiser autorisée (article 6.2) et dans quels cas le remplacement d'un arbre abattu est exigé (6.6) ainsi que de préciser l'article 3.1.

228-0615

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA BANQUE DE TERRES INTER MRC AVEC LA MRC DE L'ÉRABLE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer, au nom et pour le compte de la MRC, *l'Entente de services pour la banque de terres interMRC* avec la MRC de l'Érable, en vigueur du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2017.

D'acheminer une facture à l'attention de la MRC de l'Érable afin d'acquitter les frais d'adhésion de 4 000 \$ et la contribution annuelle au montant de 750 \$ (pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015), le tout conformément à ladite entente.

ADOPTÉ

229-0615

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND DE SE DOTER D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André souhaite se doter d'un plan stratégique afin d'établir une vision de développement économique, culturel, environnemental et social à moyen terme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand a déposé à la MRC, par le biais de la résolution numéro 14-11-270, une demande pour obtenir un soutien financier allant jusqu'à 10 000 \$ pour l'élaboration d'une planification stratégique;

CONSIDÉRANT que la MRC a réservé un montant de 100 000 \$ pour l'élaboration de planifications stratégiques municipales et qu'un montant de 65 000 \$ est toujours disponible à ce jour;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand a reçu quatre propositions de consultants dont les prix sont similaires, soit environ 12 500 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des propositions inclut une démarche de participation et consultation citoyenne;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU**

Conditionnellement à la sélection d'une de ces offres par le conseil municipal de Saint-Armand, d'accorder un montant de 10 000 \$ à la municipalité de Saint-Armand pour l'élaboration de leur planification stratégique.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

230-0615

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement de la dépense suivante excédant le pouvoir du comité administratif :

| DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL | |
|--|---------------------|
| CLD Brome-Missisquoi (participation financière:chemin des Cantons) | 12 792,00 \$ |
| Sous-total | 12 792,00 \$ |

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

231-0615

DÉCLARATION DU GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS DEMANDES MINIMALES POUR LE PROCHAIN PACTE FISCAL

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De demander à la FQM de ne signer le prochain Pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

1. des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
2. une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
3. des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
4. des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

De demander à la FQM et à l'UMQ de faire front commun dans la négociation du prochain Pacte fiscal sur la base des prémisses et des éléments de la présente résolution.

D'acheminer la présente résolution à messieurs Philippe Couillard, premier ministre du Québec, Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi et aux deux unions municipales.

ADOPTÉ

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET MODALITÉS DE GESTION : **RENCONTRE D'INFORMATION MAMOT - MEIE LE 17 JUIN 2015**

Les maires sont informés que demain, le 17 juin 2015, messieurs Arthur Fauteux et Robert Desmarais assisteront à une rencontre d'information avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, notamment concernant les modalités de la nouvelle gouvernance en développement et de la gestion du Fonds de développement des territoires.

DÉMARCHE DE COLLABORATION AVEC LE CIUSSS-ESTRIE **POUR PROMOUVOIR NOS SERVICES DE SANTÉ**

Monsieur Desmarais informe les maires qu'un mémoire sera rédigé par des professionnels de la santé du CSSS (chapeauté par le Dr Giroux) à l'attention de madame Patricia Gauthier, présidente et directrice générale (PDG) du CIUSS – Estrie, afin de présenter le fonctionnement des établissements de santé et la dispensation des services sur le territoire de Brome-Missisquoi. Le mémoire présentera également les attentes et les demandes d'investissements sur notre territoire pour assurer notamment l'avenir de l'hôpital BMP Perkins.

Le projet de mémoire sera soumis à un groupe restreint le 22 juin 2015 de représentants municipaux, de la santé, des Fondations et d'anciens administrateurs du CSSS avant d'être envoyé à Madame Gauthier d'ici un mois. Ce groupe rencontrerait également Madame Gauthier et son équipe vers le mois de septembre.

AVIS DE CONFORMITÉ CPTAQ - DOSSIER 409837 AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN **D'ACCÈS ET INSTALLATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AFIN DE DESSERVIR UNE** **TOUR AUTOPORTANTE DE 60 M À SAINT-ARMAND**

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 19 mai 2015 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 409837 afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 4 090 mètres carrés sur une partie des lots P.43 et P.129, sur le territoire de la municipalité de Saint-Armand;

CONSIDÉRANT que cette demande vise l'aménagement d'un chemin d'accès et l'installation d'une ligne électrique afin de desservir une tour éventuelle autoportante de 60 mètres qui sera implantée en zone blanche, par Bell Mobilité inc.;

CONSIDÉRANT que le chemin d'accès utilisera un chemin déjà existant;

CONSIDÉRANT que l'entreprise agricole présente pourra poursuivre ses activités malgré l'aménagement d'un chemin d'accès et l'installation d'une ligne électrique ;

CONSIDÉRANT que l'usage visé ne créera pas de contrainte supplémentaire aux activités agricoles situées à proximité et n'aura aucun effet sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à bonifier la desserte cellulaire sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ce projet est situé en dehors des zones d'interdiction prévue dans la Politique régionale visant à encadrer l'implantation de nouvelles tours, antennes de télécommunications ainsi que toutes structures afférentes sur le territoire de Brome-Missisquoi;

232-0615



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 4 090 mètres carrés sur une partie des lots P.43 et P.129, sur le territoire de la municipalité de Saint-Armand est **conforme** au schéma d'aménagement et de développement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

233-0615

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 399-2011-4 - STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge East a transmis le 4 juin 2015 à la MRC le règlement numéro 399-2011-4;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 399-2011, vise à autoriser, à certaines conditions, les résidences de tourisme à titre d'usage complémentaire à une habitation unifamiliale sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 399-2011-4 de la municipalité de Stanbridge East **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

234-0615

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÉOLUTION PP-10 - VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis le 3 juin 2015 à la MRC la résolution finale numéro PP-10;

CONSIDÉRANT que cette résolution, adoptée en vertu du règlement sur les PPCMOI, vise à permettre et à encadrer la construction de trois résidences multifamiliale de 10 logements au lieu de 8 logements tel que prévu au départ sur les lots 3 701 575, 3 701 576 et 3 701 577 à certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution finale numéro PP-10 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

235-0615

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 479-1 - FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis le 8 juin 2015 à la MRC le règlement numéro 479-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement 479 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), vise à remplacer le plan de l'annexe B par celui joint au présent projet de règlement (ajout d'un lot);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 479-1 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
236-0615

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 454-2 - FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis le 8 juin 2015 à la MRC le règlement numéro 454-2;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 454, vise à préciser les dispositions d'émission des certificats pour les ouvrages de captage des eaux souterraines ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 454-2 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

237-0615

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 458-5 - FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis le 8 juin 2015 à la MRC le règlement numéro 458-5;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement sur le zonage 458, vise à permettre dans la zone I3-010 la réparation de véhicules lourds ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 458-5 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

238-0615

APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2015-2016 DE JEUNES EN MOUVEMENT BROME-MISSISQUOI ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter le Plan d'action 2015-2016 de *Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi* tel que déposé séance tenante et de demander à Québec en forme une aide financière de l'ordre de 227 853,68 \$ pour réaliser ce plan. D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'ensemble des protocoles et ententes pour la mise en œuvre du Plan d'action 2015-2016 avec les organismes concernés au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

239-0615

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 699-11-6 – BEDFORD (VILLE)

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis le 10 juin 2015 à la MRC le règlement numéro 699-11-6;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage numéro 699-11, vise principalement à modifier le chapitre 9 afin de revoir les dispositions réglementaires relatives à l'affichage et les droits acquis qui y sont reliés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 699-11-6 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

240-0615

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 132-14 – SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand a transmis le 15 juin 2015 à la MRC le règlement numéro 132-14;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 95-10, vise à intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés correspondant à la modification de schéma 05-0314 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 132-14 de la municipalité de Saint-Armand **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

241-0615

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 133-14 – SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand a transmis le 15 juin 2015 à la MRC le règlement numéro 133-14;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage numéro 96-10, vise à intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés correspondant à la modification de schéma 05-0314;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 133-14 de la municipalité de Saint-Armand **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

242-0615

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 134-14 – SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand a transmis le 15 juin 2015 à la MRC le règlement numéro 134-14;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de lotissement numéro 97-10, vise à intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés correspondant à la modification de schéma 05-0314 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 134-14 de la municipalité de Saint-Armand **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

243-0615

COMPTE RENDU DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES ET AUTORISATION D'EFFECTUER LE PAIEMENT DES TAXES ET FRAIS AU PRONOTAIRE ET AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, la MRC Brome-Missisquoi a procédé à la vente des immeubles cités ci-dessous pour défaut de paiements des taxes le 11 juin 2015 :

- 1 propriété située dans la municipalité de Saint-Armand;
- 2 propriétés situées dans la ville de Sutton;



No de résolution
ou annotation

244-0615

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

1. Relativement aux immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, d'autoriser la MRC de procéder au versement du produit de la vente au protonotaire afin que celui-ci puisse effectuer l'état de collocation et retourner aux municipalités et commissions scolaires leurs dus.
2. Relativement aux immeubles non vendus pour défaut de paiement de taxes, d'autoriser la MRC de procéder au versement des taxes et frais aux municipalités et commissions scolaires visées.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

- Fonds de développement du territoire : Position de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (résolution 15-05-27-22). Aucun appui n'est proposé.
- Mention de remerciement : Campagne de sensibilisation à vélo MRC Brome-Missisquoi. Présentation de la mention.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fautoux, préfet


M^e Vanessa Couillard, avocate, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.